

Extrait du registre des délibérations

Séance du 20 janvier 2016

L'an deux mil seize, le vingt janvier à vingt heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de René LE BARON, Maire.

Présent(s) : Pascale PICHON, Nicolas POSTIC, Albert LE GALL, Loïc COUSTANS, Annaïck COTTEN-BIANIC, Valérie RANNOU, Pamela PICHON, Maryse CLEREN, Olivier LANNUZEL, Léna LE BRIS, Myriam MAGUER, Frédéric LE BRIS, Isabelle AUTRET, Annie LE GUERN, Carine LE NAOUR, Jean-Michel LE NAOUR, Charles DERVOËT, Isabelle NOHAIC

Absents excusés : Ronan SINQUIN a donné pouvoir à Léna LE BRIS, Stéphan GUIVARC'H a donné pouvoir à Loïc COUSTANS, Pascal LE SAUX a donné pouvoir à Albert LE GALL, Annie PICHON a donné pouvoir à Jean-Michel LE NAOUR

Est nommé secrétaire de séance : Carine LE NAOUR

Date de la convocation : 13 janvier 2016

DÉLIBÉRATION N° 2016/01/21

INFORMATION

OBJET : Procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté en date du 18 janvier 2016 et suite à l'avis favorable de la commission d'urbanisme réunie le 14 janvier 2016, le Maire a engagé une procédure de modification du PLU pour les raisons suivantes :

- mettre le règlement des zone A et N en conformité avec la réglementation en vigueur,
- Rectifier une erreur matérielle : limite de la zone Ui à Keryannick.
- Supprimer un emplacement réservé.

Le Maire informe les conseillers municipaux du déroulement de la procédure qui se déroulera comme suit :

- Arrêté engageant la procédure (18 janvier 2016)
- Elaboration du projet de modification
- Notification du projet au Préfet et autres personnes publiques associées
- Mise à l'enquête publique du projet de modification par arrêté municipal
- Enquête publique (durée 31 jours consécutifs)
- Approbation de la modification par délibération
- Mesures de publicité

Le Maire précise que l'enquête publique pourrait être faite conjointement à celle de la révision allégée.

Le Maire précise que c'est l'Atelier d'Ys de La Mézière, déjà chargé de la révision générale et de la révision allégée du PLU, qui procèdera à cette modification.

Fait et délibéré en Mairie, le 20 janvier 2016,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 29 janvier 2016,

Envoyé en préfecture le 30/01/2016

Reçu en préfecture le 01/02/2016

Affiché le

ID : 029-212900492-20160120-DELIB20160121-DE

Le Maire,
René LE BARON

